

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_260213_019

portant sur

DÉPÔT DE DEMANDE DE DÉFRICHEMENT POUR LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DES ABORDS DE LA BAUME AURIOL À SAINT-MAURICE- NAVACELLES

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU le projet d'aménagement établi par le bureau d'études ELZEARD, visant à valoriser, sécuriser et améliorer l'accessibilité des abords de la Baume Auriol,

CONSIDÉRANT l'intérêt paysager, touristique et environnemental du site de la Baume Auriol, situé sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice-Navacelles,

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'accueil du public, la lisibilité des cheminements, la protection des milieux naturels et l'intégration paysagère des équipements existants,

CONSIDÉRANT l'obligation légale d'obtenir une autorisation de défrichement sur la parcelle AK 144 préalablement à la réalisation des travaux,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De déposer au nom de la Communauté de communes une demande d'autorisation de défrichement de la parcelle AK 144 dans le cadre du projet de requalification paysagère des abords de la Baume Auriol, conformément aux pièces techniques et graphiques établies dans le permis d'aménager,

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260213-lmc123890-AR-1-
1

Date de télétransmission : 13/02/26
Date de publication : 19/02/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le treize février deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(AVANT DE REMPLIR CETTE DEMANDE, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE D'INFORMATION)

Veillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale Des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situent les défrichements ou à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (deaafr) pour les drom-com, selon l'une des modalités suivantes :

- 1- par courrier **EN RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**
- 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la D(E)A(A)F, contre un récépissé de dépôt
- 3- par téléprocédure accessible par internet : <https://foret.national.agri/teleprocedures-foret/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, **VEUILLEZ CONSERVER UN EXEMPLAIRE de votre demande.**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES (LA LISTE DES PIÈCES À JOINDRE FIGURE EN PAGE 3)

N° SIRET : 2 0 0 0 1 7 3 4 1 0 0 1 2 0 ou N° PACAGE : ____ ou

N° NUMAGRIT* : ____ ou si aucun numéro attribué, cocher la case → ☐

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES BÉNÉFICIAIRES PERSONNES PHYSIQUES (JOINDRE PIÈCE 11, LE CAS ÉCHÉANT)

Nom, prénom du bénéficiaire : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : ____ Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES BÉNÉFICIAIRES EN INDIVISION (JOINDRE PIÈCE 11)

Nom de l'indivision bénéficiaire : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : ____ Pays : _____

POUR LES BÉNÉFICIAIRES PERSONNES MORALES (JOINDRE PIÈCE 12 OU 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité bénéficiaire : communauté de communes Lodévois et Larzac

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : Jean Luc REQUI

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : _____

2 - COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du bénéficiaire : 1, place du Capitaine Francis Morand complément d'adresse : _____

Code postal : 3 4 7 0 0 Commune : LODEVE

Coordonnées de contact du bénéficiaire ☐ ou de son représentant ☐ ou de son responsable de projet ☒ (cocher la case correspondante) :

Téléphone : 0 4 6 7 4 4 5 7 9 2 ; _____

Mél : contact@lodevoisetlarzac.fr

3 - LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (JOINDRE PIÈCE 1 ET 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
34 - Saint Maurice de Navacelles	AK	144	2 ha 0 7 a 8 ca (m²)	2 ha 0 7 a 8 ca (m²)	Np
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	
			ha a ca (m²)	ha a ca (m²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

4 - CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 2 | ha | 0 | 7 | a | 8 | ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux : 0 | 3 | 4 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Prairie

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") : ☐

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") : ☒

Type : Permis d'aménager Date de dépôt : 03/06/2025 Nom de l'autorité administrative : communauté de communes Lodévois et Larzac

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

5 - PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT (SI DIFFÉRENT DE LA PAGE 1) : (JOINDRE PIÈCE 3 ET 8 SI AYANTS DROIT)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (INDIVISAIRE, USUFRUITIER, NU-PROPRIÉTAIRE, PLEINE PROPRIÉTÉ, COPROPRIÉTAIRE)	ADRESSE	TÉLÉPHONE

6 - LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous bénéficiaires	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (tout ce qui changera de vocation temporairement ou à terme - aires de travail, accès, stationnements, réseaux, lot à bâtir entier pour les projets urbanistiques...) ;	Tous bénéficiaires	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous bénéficiaires	☒
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☐
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☐
6	- Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; - ou dans le cas contraire : - Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha*	☐
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha*	☐
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le bénéficiaire ;	Bénéficiaires non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☐
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le bénéficiaire peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le bénéficiaire bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaire, indivisions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☐
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☒

7 - ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Jean Luc REQUI

☒ certifie avoir pouvoir pour représenter le bénéficiaire dans le cadre de la présente formalité ;
☒ certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.
☒ certifie avoir pris connaissance et, le cas échéant informé mon mandataire, des dispositions relatives au Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE)*, interdisant de commercialiser les bois issus de l'opération de conversion de bois et forêts à un usage agricole quelle que soit la production agricole (l'autoconsommation des bois reste possible), ainsi que les bovins nourris à partir de ces terrains, tout comme le soja, le café, le cacao, l'huile de palme et l'hévéa cultivés sur ces terrains.

☐ Au nom du bénéficiaire indiqué dans l'encadré 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées dans l'encadré 3 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage au respect des conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 10/02/2026

cachet (le cas échéant) et signature du bénéficiaire ou de son représentant

*RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts <https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets/article/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets>

8 - MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.